

Le Goéland

Journal municipal de Saint-Siméon



En ce début d'année, je désire en mon nom, ainsi que celui du conseil municipal, vous souhaiter une bonne et heureuse année 2023! Que cette année soit remplie de succès, de bonheur et de joie avec vos proches, mais l'essentiel, vous en conviendrez, c'est surtout d'avoir la santé.

Malgré un début d'hiver peu enneigé et plutôt glacé, les sentiers pédestres sont demeurés opérationnels et entretenus. Notre préposé, à l'aide de la surfaceuse, s'assure d'entretenir le sentier pédestre tout au long de l'hiver, et ce, afin d'assurer la sécurité des randonneurs. Lorsque les sentiers sont glacés, il est fortement recommandé d'utiliser des crampons de marche afin de diminuer les risques de chutes.

Je tiens encore une fois à remercier madame Hélène Arsenault et son équipe pour la décoration du sentier durant la période de Noël. Leur initiative citoyenne représente bien le dynamisme qui règne dans notre communauté.

Les infrastructures pour les activités extérieures sont toutes ouvertes et opérationnelles et les conditions, quant à elles, sont optimales. Suite aux chutes de neige abondantes de janvier, les sentiers de skis de fond sont tracés et en excellente condition ainsi que le sentier de raquette et la glissade du centre Plein Air. Un service de prêt de raquettes pour adultes et skis de fond pour enfants et adultes est offert gratuitement au centre Plein Air. Des luges pour la glissade sont également prêtées gratuitement afin de profiter pleinement des plaisirs que procure la glissade en hiver. Un traîneau pour enfant de type baby glider est également disponible. Ce traîneau permet aux parents d'emporter son enfant lors de randonnée de skis de fond et de profiter des joies du plein air. La patinoire, qui bénéficie d'une qualité de glace

exceptionnelle, est pleinement opérationnelle et offre aussi le prêt gratuit d'équipements pour enfants, tel que casques protecteurs, bâtons de hockey et patins ajustables. L'acquisition de tous ces équipements a été rendue possible grâce au support financier de l'URLS Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Durant la semaine de relâche, le centre Plein Air et la patinoire offriront un horaire modifié avec des heures d'ouverture bonifiées. De plus, en début de semaine de relâche, l'événement Plaisirs d'hiver revient en force du 24 au 26 février. Le comité organisateur invite toute la population à participer en grand nombre aux activités.

Je tiens également à souhaiter une excellente semaine de relâche à nos élèves et je vous souhaite de profiter pleinement des plaisirs que nous procure l'hiver pour jouer dehors. La semaine du 5 au 11 février soulignait la 29^e édition de la semaine des enseignants sous le thème « Chaque jour, on mesure l'importance de votre rôle ». En ce sens, soyez assurés que votre rôle auprès de nos enfants est essentiel à leur réussite et à ce titre, je vous remercie pour votre excellent travail.

Bonne relâche à tous nos étudiantes et étudiants

Au plaisir de vous reparler lors de la prochaine parution,

Denis Gauthier,
Maire

*À l'intérieur : programmation
des activités de Plaisirs d'hiver*

Le budget 2023 en bref

Le 12 décembre dernier, le conseil municipal a présenté et adopté les prévisions budgétaires pour l'année 2023. La présentation faisait état d'un budget équilibré totalisant 2 021 314 \$, comparativement à 1 897 731 \$ en 2022, soit une augmentation de 123 583 \$. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse des dépenses en distribution et traitement de l'eau, une hausse des dépenses aux travaux publics, due principalement à l'augmentation du coût du carburant ainsi qu'un taux élevé d'inflation au Québec (IPC) de plus de 6,9 % pour 2022. Cette hausse de l'inflation a un impact direct dans tous les postes budgétaires de la municipalité.

Le rôle d'évaluation pour 2023 passe de 101 466 900 \$ à 102 458 500 \$ une augmentation de 991 600 \$ comparativement à celui de 2022. L'évaluation moyenne d'une maison à Saint-Siméon passe de 156 650 \$ à 156 941 \$, une augmentation, au plus, de 291 \$. Cette faible augmentation se reflète avec le dépôt du nouveau rôle de l'année dernière et de la stabilisation de la valeur des maisons au rôle foncier.

Le taux de taxe foncière passe de 1,0267 à 1,0877 par tranche de 100 \$ d'évaluation. Une hausse de 6,1 cents.

Le coût moyen total en taxe foncière et de service pour une maison à Saint-Siméon sera de 2 340 \$ pour 2023 soit une augmentation de 124 \$ par unité par rapport à 2022 (5,59 %). Malgré la hausse du taux d'inflation au Québec de 6,9 %, la Municipalité a réussi à maintenir son budget 2023 sous l'IPC. Le tarif pour les services d'aqueduc, d'égouts et d'assainissement des eaux passe à 410 \$, soit 25 \$ de plus. Le coût pour la collecte et l'enfouissement des ordures demeure à 178 \$ et le service de la cueillette sélective des matières recyclables demeure à 45 \$.

En ce qui a trait aux revenus 2023, on retrouve en péréquation un montant de 77 830 \$ comparativement à 95 058 \$ pour 2022. Soit une baisse de 17 228 \$. On retrouve également un montant de 19 675 \$ pour le partage de la croissance d'un point de TVQ. La subvention pour la voirie locale, quant à elle, demeure la même pour 2023, soit un montant de 125 675 \$. Le montant provenant de la Régie de l'énergie demeure également le même à 55 000 \$. Finalement, un montant de 100 000 \$ provenant du surplus accumulé a été approprié au budget et

s'ajoute aux revenus afin de réduire le fardeau fiscal des contribuables.

Au niveau des dépenses, la facture de la Sûreté du Québec, passe de 77 392 \$ à 80 029 \$, soit une augmentation de 2 637 \$. Au centre Multi Récréatif (CMR), on retrouve, entre autres, un montant de 5 000 \$ pour l'ajout de balançoires pour enfants et des travaux de rénovation seront entamés sur le chalet existant.

Pour ce qui est du site de l'Île, la Municipalité vise à terminer la relocalisation du chemin menant à la pointe Est et à débiter la végétalisation du site afin de prévenir l'érosion des berges. De plus, un montant de 10 000 \$ (remboursé à 50 % par le FRR de la MRC) est prévu afin de soutenir matériellement et financièrement, le Tournoi de pêche ainsi que Plaisirs d'hiver.

Afin d'avoir accès aux infrastructures de loisirs de la Ville de Bonaventure au même titre qu'un citoyen de Bonaventure, un montant de 34 835 \$ est prévu relativement à l'entente de loisirs.

D'autres dépenses seront effectuées au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier. Ces investissements consisteront principalement à climatiser la salle ainsi qu'à l'aménagement d'une toilette pour dames au sous-sol. Ces investissements n'auront pas d'impact sur le budget puisqu'ils seront entièrement financés par le programme de subvention (PRABAM). De plus, un montant de 3 000 \$ pour l'élaboration d'esquisses préliminaires est prévu afin de revoir l'accès pour personnes à mobilité réduite et maximiser l'espace à l'intérieur de la salle municipale.

Lors de la séance du 12 décembre, le conseil a également adopté le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les exercices 2023, 2024 et 2025. Le PTI consiste en une liste des projets que le conseil se propose de réaliser au cours des trois (3) prochaines années. Il inclut également les modes de financement prévus pour les projets. En cours d'année, les projets seront analysés en vue de leur réalisation. Il est ainsi possible que des projets soient ajoutés, retardés ou éliminés en cours d'année. À noter que des projets majeurs prévus au PTI se réaliseront cette année. Effectivement, la mise en chantier de 24 logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie débutera en mai et la construction d'un nouveau centre Plein Air devrait débiter durant la même période.

Denis Gauthier,
Maire

Voici le détail des revenus et dépenses pour l'année 2023.

Revenus

Taxation

Taxe foncière générale et taux variés 1 138 270 \$

Tarifification

Aqueduc, égouts et 193 519 \$
assainissement des eaux usées

Ordures et récupération 146 630 \$

Compensations

École élémentaire et tenant lieu de 12 565 \$
taxes

Gouvernement du Canada 3 250 \$

Transferts

Péréquation 77 830 \$

Partage croissance point TVQ 19 675 \$

Entretien du réseau routier 125 675 \$

Redevances 25 000 \$

Revenus de source locale

Bibliothèque 500 \$

Frais de photocopies & revenus divers 3 300 \$

Raccordements aqueduc et égouts 5 000 \$

Conciergerie – OMH 13 500 \$

Aire de détente 31 350 \$

Location de salles 8 500 \$

Imposition de droits

Permis de construction 1 250 \$

Droits de mutation 25 000 \$

Intérêts - taxes 7 000 \$

Autres revenus

Sécurité publique 12 500 \$

Contribution des organismes 15 000 \$

Redevances 55 000 \$

Ristourne MMQ 1 000 \$

Appropriation au surplus accumulé 100 000 \$

TOTAL DES REVENUS : 2 021 314 \$

Dépenses

Administration générale

Législation 107 075 \$

Gestion financière et administration 306 165 \$

Élections 3 000 \$

Évaluation 22 365 \$

Entretien & autres postes 63 520 \$
administratifs

Sécurité publique

Services de la Sûreté du Québec 80 029 \$

Sécurité Incendie 117 320 \$

Réseau routier

Voirie municipale 471 240 \$

Éclairage public 7 685 \$

Transport en commun 3 110 \$

Hygiène du milieu

Eau et égout 171 460 \$

Ordures et récupération 158 965 \$

Santé et bien-être

Logements sociaux 51 155 \$

Politique familiale 7 500 \$

Aménagement, urbanisme et développement

Urbanisme et zonage 28 480 \$

Promotion et développement 5 250 \$

Rénovation urbaine 8 400 \$

Loisirs et culture

Centre Plein Air 20 505 \$

Patinoire 22 875 \$

Site de l'île 20 790 \$

Aire de détente 13 775 \$

Centre Multi Récréatif & sentiers 66 270 \$

Autres (camp de jour et entente de loisirs) 54 470 \$

Centre communautaire 22 905 \$

Bibliothèque 15 750 \$

Dette et fonds de roulement

Intérêts 46 705 \$

Remboursements 122 550 \$

Activités d'investissement

Immobilisations 2 000 \$

TOTAL DES DÉPENSES : 2 021 314 \$

PTI 2023-2024-2025

Année 2023

TITRE DU PROJET	COÛT	MODE DE FINANCEMENT
Projet de 24 logements, destiné aux personnes âgées en légère perte d'autonomie, AccèsLogis Volet II	140 000 \$	Règlement d'emprunt & partenariat avec la SHQ
CMR : Ajouts d'éclairage	35 860 \$	Fonds d'administration
Réaménagement des sentiers de ski de fond	20 000 \$	Programme PSSPA & budget 2023
Construction d'un nouveau centre Plein Air	1 000 000 \$	Programme TECQ Règlement d'emprunt
Concept de mise en valeur du site de l'île : Relocalisation du chemin de l'île	15 000 \$	Fonds d'administration

Année 2024

TITRE DU PROJET	COÛT	MODE DE FINANCEMENT
Achat d'une camionnette pour travaux publics	60 000 \$	Fonds d'administration
Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts (route 132, entre avenue du Viaduc et route Poirier)	1 975 000 \$	Programme TECQ Autre programme à déterminer Règlement d'emprunt En partenariat avec le MTQ
CMR : Ajout d'une piste de pumptrack	50 000 \$	Fonds régions et ruralité (FRR) & financement à déterminer
CMR : Améliorations du chalet (partie Sud et Nord)	50 000 \$	Fonds régions et ruralité (FRR) & financement à déterminer

Année 2025

TITRE DU PROJET	COÛT	MODE DE FINANCEMENT
Acquisition d'une unité d'urgence pour le service incendie.	250 000 \$	Règlement d'emprunt
CMR : Ajouts de jeux d'eau	100 000 \$	Fonds régions et ruralité (FRR) & financement à déterminer
Concept de mise en valeur du site de l'île : Végétalisation, patrimoine culturel et naturel et promenade	875 000 \$	En recherche de financement

Le programme triennal d'immobilisations consiste en une liste des projets que le conseil se propose de réaliser au cours des trois prochaines années. Le tout étant sujet à l'adoption de résolutions et de règlements autorisant leur réalisation.

TOTAL 2023 : 1 210 860 \$

TOTAL 2024 : 2 135 000 \$

TOTAL 2025 : 1 225 000 \$

BUDGET 2023

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 511-22

DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2023 DE MÊME QUE LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET TARIFS S'Y RATTACHANT.

ARTICLE 3 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon est autorisé à faire les dépenses et les affectations au montant de 2 021 314 \$, considérant les revenus prévus du même montant.

ARTICLE 4 TAUX DES DIFFÉRENTES TAXES FONCIÈRES

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon décrète les taux de taxation afférents aux catégories d'immeubles pour l'année fiscale 2023 comme suit :

Taxe sur la valeur foncière

Le taux de la taxe foncière générale est de 1,0877 \$/100 \$ d'évaluation.

4.2 Taxe foncière pour certaines catégories d'immeubles

Pour les immeubles de type non résidentiels (*commerciaux et industriels*) et en conformité avec la Loi sur la fiscalité municipale (*art. 244.29 à 244.64*), un taux de 0,489 \$/100 \$ d'évaluation est appliqué en sus du taux sur la foncière générale.

ARTICLE 5 TARIFICATIONS

Aqueduc, égouts et assainissement :	410 \$
Ordures :	178 \$
Récupération :	45 \$

ARTICLE 6 VERSEMENTS ÉGAUX POUR LE PAIEMENT DES COMPTES

Attendu que tous les comptes de taxes et tarifications devront avoir été payés en entier à la fin de l'année 2023 et conformément aux dispositions prévues par la Loi sur la fiscalité municipale; les comptes de plus de 300 \$ sur une unité d'évaluation pourront être acquittés en quatre versements sans que des frais d'intérêts soient appliqués.

Les versements devront être effectués aux dates suivantes :

- Le 1^{er} mars 2023
- Le 1^{er} juin 2023
- Le 1^{er} septembre 2023
- Le 1^{er} novembre 2023

La Municipalité de Saint-Siméon n'acceptera aucune proposition de report pour le paiement des taxes dues pour l'exercice financier 2023.

ARTICLE 7 ENTRÉES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS, MODIFICATIONS DE TROTTOIRS ET DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

- Un montant de 2 500 \$ sera facturé pour l'installation d'une entrée d'aqueduc et d'égouts (¾ pouces) pour chaque unité d'évaluation. Un montant de 500 \$ sera ajouté pour chaque ¼ pouce supplémentaire.

Pour toute installation d'une entrée d'aqueduc et d'égouts impliquant la traverse d'un chemin ou d'une route municipale, les frais supplémentaires en équipements et matériaux seront à la charge du demandeur.

- Un montant de 500 \$ sera facturé pour une modification de trottoir devant une propriété.

- Un montant de 50 \$ sera facturé pour toute demande de dérogation mineure en ce qui concerne la réglementation de zonage et d'urbanisme.

ARTICLE 8 INTÉRÊTS SUR ARRÉRAGES

Un taux d'intérêt de 10 % par année sera appliqué sur tout solde dû à la Municipalité.

Le règlement complet de même que les documents présentés le 12 décembre (prévisions budgétaires & PTI) sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité à l'onglet finances municipales et taxes.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Où : Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Quand :

- 6 mars
- 3 avril
- 1^{er} mai
- 5 juin
- 3 juillet
- 14 août
- 11 septembre
- 2 octobre
- 6 novembre
- 4 décembre

Heure : 19 h 30

LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

Monsieur le Maire a procédé à la lecture des correspondances reçues de monsieur Colin Lafleur, chargé de projet pour les enjeux animaliers, concernant le suivi de l'entente intermunicipale sur les enjeux animaliers et la mise en place d'un comité conjoint de mobilisation et de monsieur David Roy, agent de promotion à la santé, sensibilisant la Municipalité sur l'entretien des trottoirs en période hivernale.

L'adhésion de la Municipalité à la radio CIEU-FM a été renouvelée.

Des contributions financières ont été accordées à la Guignolée 2022 et à l'OMH de Saint-Siméon pour la fête de Noël pour les locataires du HLM.

Il a été **RÉSOLU** :

- que le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2023 soit adopté. Ces séances se tiendront au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier et débuteront à **19 h 30**.
- que, lorsque la MRC de Bonaventure le demandera, les dossiers des taxes municipales qui n'auront pas été réglés lui soient transférés aux fins du processus prévu de vente pour taxes municipales impayées.
- que la Municipalité de Saint-Siméon adopte le protocole d'entente, renouvelable annuellement, mandatant le Réseau de Protection Animale de la Baie-des-Chaleurs de la mise en œuvre de l'enregistrement des chiens sur son territoire par l'application des articles 22, 24, 25, 26, 27 du Règlement 481-20.
- que la Municipalité appuie le projet de la Ville de Bonaventure pour l'acquisition d'un pneumatique pour le sauvetage en mer.
- que la Municipalité de Saint-Siméon approuve les dépenses, d'un montant de 8 240 \$, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.
- d'autoriser Dénéigement Donat Bujold à effectuer le déneigement de la route Poirier à partir du 4^e rang jusqu'à la limite de Saint-Alphonse, et ce, pour l'hiver 2022-2023 et d'autoriser que la Municipalité effectue occasionnellement le déneigement de ce secteur dans le but d'élargir le chemin, et ce, seulement en cas de besoin et sous réserve d'approbation du Conseil.
- que l'article 4 de la résolution numéro 2008-03-03-13 sur l'entente intermunicipale et politique relativement à la gestion des cours d'eau municipaux est remplacé par le suivant :

« 4. Selon le titre du poste, le/la responsable des travaux publics ou l'inspecteur(trice)

municipal(e), est nommé(e) responsable des cours d'eau pour la Municipalité de Saint-Siméon. En son absence, le/la directeur(trice) général(e) de la Municipalité de Saint-Siméon deviendra le/la responsable. ».

- de mandater la firme Englobe Corp. pour les services professionnels visant une étude géotechnique dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 30 novembre 2022, au montant de 17 845 \$, taxes en sus.
- que la Municipalité procède à la création d'un comité de suivi MADA en nommant les personnes suivantes ainsi que leur titre :
 - Madame Hélène Arsenault, citoyenne aînée
 - Monsieur Normand Poirier, citoyen aîné,
 - Madame Guylaine Bujold, citoyenne aînée
 - Madame Louise Henry, citoyenne aînée
 - Monsieur Dial Lepage, élu
 - Monsieur Denis Gauthier, maire
 - Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et responsable administrative
- que la Municipalité de Saint-Siméon appuie le projet de l'école des Découvertes pour l'embellissement de la cour d'école (achat de balançoires et de buts de soccer, amélioration des zones amortissement assurant la sécurité et construction d'un agora pour en faire une zone de socialisation et d'enseignement extérieur) afin que l'école des Découvertes puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien financier « Amélioration des cours d'école 2022-2023 ».

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le Règlement numéro 511-22, décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2023 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Il y a eu ADOPTION du Règlement numéro 510-22, décrétant l'ouverture des chemins durant la saison hivernale 2022-2023.

Une DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE a été accordée :

Les propriétaires veulent construire un garage isolé ayant 4,3 m de hauteur de murs, et une superficie de 189,5 m², alors que le règlement de zonage

permet une hauteur de murs d'au plus 3 m et une superficie du garage isolé n'excédant pas 75 % de la superficie de la résidence en zone résidentielle (120,8 m² x 75 % = 90,6 m²).

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure relative au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la disposition concernée a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

CONSIDÉRANT QU'à proximité du garage projeté, les bâtiments accessoires des propriétés voisines sont de superficies similaires à la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE d'autres demandes de dérogations mineures similaires ont été acceptées dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur du garage ne dépassera pas la hauteur de la résidence;

ET compte tenu de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme donné le 26 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à la majorité (des membres du Conseil) d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 596 110 du cadastre du Québec (131, route Arsenault).

CONDITIONNELLEMENT à ce que le demandeur dépose au conseil municipal l'accord écrit du voisin du côté Nord à l'effet qu'il ne s'oppose pas à la localisation et aux dimensions du bâtiment projeté.

CONDITIONNELLEMENT à ce qu'aucun autre bâtiment secondaire ne soit construit sur ce terrain.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Il y a eu PRÉSENTATION ET ADOPTION des prévisions budgétaires 2023 de la Municipalité de Saint-Siméon.

Il y a eu PRÉSENTATION ET ADOPTION du programme triennal des dépenses d'immobilisations (PTI) pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

Prenez note que les procès-verbaux de ces séances de même que les règlements adoptés se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité.

BIBLIOTHÈQUE FÉLIX-L'ABBÉ-DESLAURIERS

En mon nom et à celui de tous les bénévoles de la bibliothèque, je veux vous souhaiter une belle année 2023. Du bonheur, de la santé et pleins de belles lectures.

Nous avons toujours des nouveautés dans les romans et documentaires, n'hésitez pas à nous faire la demande pour un choix préféré, on se fera un plaisir de vous répondre. Nous avons aussi un beau choix de livres à vendre au prix de 0,50 sou.

Depuis l'automne passé, il n'y a plus de frais de retard et les livres vous sont prêtés pour 4 semaines. N'oubliez pas de nous donner votre adresse courriel si ce n'est pas déjà fait.

Nos dernières nouveautés :

- **Au premier regard**
Lisa Gardner
- **Éteignez tout et la vie s'allume**
Marc Levy
- **La femme de l'éclusier, tomes 1 & 2**
Lucy-France Dutremble
- **Léo les chaussettes**
Christine Arbour

J'ai un souhait pour l'an 2023 : qu'on soit capable de préparer collectivement nos jeunes aux enjeux du monde qui les attendent demain, notamment avoir le goût de lire.

Bonnes lectures,

Louise Poirier,
Responsable



**PLAISIRS
D'HIVER
des pipianes**

**12^e
édition**

**DU 24 AU
26 FÉVRIER 2023**

VENDREDI 24 février

13 h à 17 h

Partie de cartes



17 h 30

Potluck du Cercle de Fermières

Adultes : **15 \$** | Enfants : **6 \$**

🍷 Apportez votre vin

18 h 30

Glissade avec piste illuminée

La surveillance des parents est recommandée

19 h 30

Feux d'artifice des Chevaliers de Colomb

Suivi d'une soirée de danse en ligne avec
**Pierrette Bélanger.....offert par le Marché aux
Puces de Saint-Siméon (entrée gratuite)**

SAMEDI 25 février

10 h 30

Rallye photo

As-tu le sens de l'observation ? Viens faire des découvertes en famille ou entre amis.

Matériel requis : Appareil photo numérique (ou téléphone cellulaire) et un stylo.

13 h.....inscriptions à 12 h

Courses de boîtes à savon

Bourses remises par catégories :

✿ Jeunes (11 ans et -) ✿ Ados (12 à 17 ans)

✿ Familiale (1 adulte & 1 jeune) ✿ Adultes (18 +)

Le tout doit être sécuritaire, le port du casque de protection est obligatoire.

Défi : prix remis au casque le plus original

15 h

Glissade et remontée en motoneige

La surveillance des parents est recommandée

18 h

Assiette chinoise

préparée par la Binerie de l'Est

Soupe won-ton, 1 egg roll porc et chou, sauce à egg roll, sparer-ribs, riz frit au poulet, macaroni chinois aux légumes, biscuit chinois.

Coût : adulte : **25 \$** | enfant (12 ans et -) : **10 \$**

🍷 Apportez votre vin

20 h.....Feu d'ambiance

21 h 00

DJAYPOIRE
D Jaypoire

Présenté par



DIMANCHE 26 février

9 h à 12 h (billets à l'entrée)

Déjeuner familial traditionnel



Préparé par les Chevaliers de Colomb, au profit de l'Association québécoise de la prévention du suicide (AQPS).

Adultes : 15 \$ | 12 ans et - : 5 \$

10 h 30

Randonnée de ski de fond

En compagnie de monsieur le Maire, découvrez nos beaux sentiers.

13 h.....inscriptions à 12 h

Courses de ski de géant (équipe de 4)

Bourses remises selon les mêmes catégories que les courses de boîtes à savon.

Défi lancé aux organismes de Saint-Siméon, pour une catégorie supplémentaire...

13 h.....Luluberlue

Maquillage, ballons, barbe à papa & tatouages.

13 h 30 à 15 h 30

Glissade et remontée en motoneige

La surveillance des parents est recommandée

14 h 30.....Tire sur neige

Sucrions-nous le bec | Coût : 1 \$

VOTRE COMITÉ ORGANISATEUR VOUS DIT :

Merci à tous les pompiers, bénévoles et motoneigistes impliqués de près ou de loin.

Merci à nos diffuseurs :



Amusez-vous pleinement et bon festival!

Sincèrement,

William, Richard, Nathalie, Chantal, Danny et

Serge-Paul

Les activités ont lieu au
CENTRE PLEIN AIR (209, rang 3 Est)

Informations : 418-534-3521

- * Les billets pour les repas du soir sont en vente au dépanneur Beau-Soir.
- * Les places sont limitées pour les repas.
- * Service de cantine (sauf pendant les soupers) et de bar tout au long du festival.
- * Les sentiers de raquettes et de skis de fond seront disponibles en tout temps.
- * Les animaux sont interdits sur le site.
- * Le comité se réserve le droit de modifier le déroulement ou le contenu des activités.
- * Aucun contenant de verre ne sera toléré sur le site (sauf le vin pour les soupers).
- * Procurez-vous votre verre réutilisable (2 \$).

UN MERCI PARTICULIER À NOS PARTENAIRES

Saint-Siméon

- Auberge du Bon Yeu
- Bar l'Étape
- Centre de rénovations Home Hardware
- Cercle de Fermières
- Chevaliers de Colomb
- Débosselage Patrice Poirier
- Déneigement Donat Bujold
- Dépanneur Beau-Soir
- Excavation Adrien Bujold
- Ferme Bourdages Tradition
- Ferme Paquet & Fils
- Géo Mécanique Sport
- Guillaume Bujold, recouvrement plancher
- HGrégoire Gaspésie
- Institut de Beauté Marie-Anne Bujold
- JA-RI Armatures
- La Ruelle hébergement
- Le Petit Cordonnier
- MAB Transport
- Magasin Général
- Marché aux Puces
- Massothérapeute Anick Leblanc
- Massothérapie Manon Audet
- Massothérapie Fatou Minot
- Max Construction
- MD Distribution
- Multidécors enr.
- Poissonnerie de l'Île
- Précision NDT
- Salon de Coiffure Elle et Lui
- Salon de Coiffure Unisexe Distinction
- Transport Patrick St-Onge

Bonaventure & Caplan

- Assurances Michel Cyr Inc., Danny Roy
- Bioparc de la Gaspésie
- Centre Hi-Fi
- Débosselage Bonaventure
- Les entreprises PEC
- Musée acadien du Québec
- Recyclage Chaleurs Inc.
- Sports Experts
- Ville de Bonaventure
- Assurances Claude Paquet (Co-operators)
- Subway Bonaventure, New Richmond et Paspébiac

New Richmond

- Servab
- Chalets Saint-Edgar

SERVICE INCENDIE

Le Service incendie de Saint-Siméon est à la recherche de pompier ou pompière.

SOMMAIRE DU POSTE

Sous la supervision d'un officier, le candidat doit répondre aux appels d'urgence transmis par téléavertisseur.

DESCRIPTION DU POSTE

- Ⓜ Aide aux citoyens.
- Ⓜ Combattre les incendies.
- Ⓜ Assister les ambulanciers et les victimes lors d'accidents.
- Ⓜ Effectuer les visites de maison pour prévention, soit environ 50 maisons par année.
- Ⓜ Participer aux pratiques qui se tiennent deux fois par mois.
- Ⓜ Faire du bénévolat lors d'activités communautaires telles que : Tournoi de pêche, Plaisirs d'hiver, etc.
- Ⓜ Faire des fins de semaine de garde (environ huit (8) par année).

CANDIDATS RECHERCHÉS

- Ⓜ Être âgés entre 18 et 40 ans.
- Ⓜ Être en bonne forme physique.
- Ⓜ Avoir l'esprit d'équipe.
- Ⓜ Demeurer à moins de huit (8) kilomètres de la caserne.
- Ⓜ Posséder un véhicule.
- Ⓜ Être capable de travailler dans le calme en état d'urgence.

COMPÉTENCES REQUISES

- Ⓜ Le candidat aura à suivre une formation de Pompier I, d'une durée de 315 heures (payée par la Municipalité), soir ou fin de semaine, selon l'horaire.
- Ⓜ La formation de pompier I devra être terminée dans un délai de 36 mois suivant la date d'embauche.

CONDITIONS

- Ⓜ Être disponible de jour, de soir comme de nuit.
- Ⓜ Respecter toutes les normes du travail de la CNESST.
- Ⓜ Salaire selon la politique en vigueur.

Toute personne intéressée peut contacter Ghislain Gagné, directeur du Service incendie, au 581-886-2011.

Au plaisir de vous rencontrer!

Votre équipe de pompiers de la Caserne 73

VISITES DE MAISONS

Le service incendie avise la population qu'ils feront leurs visites de maisons pour la prévention entre le 15 février et le 15 mai 2023.

TOURNOI DE PÊCHE 2023



16 AU 23 JUILLET 2023

C'est déjà le temps de parler du Tournoi de pêche. Je suis de retour avec mon excellent comité pour vous annoncer de ce qui se prépare pour cet été. Donc comme vous le voyez le festival se tiendra du 16 au 23 juillet et nous avons réservé le beau temps.

Notre programmation n'est pas tout à fait terminée, mais nous sommes particulièrement fiers de vous annoncer que pour la première fois au Tournoi de pêche nous recevrons un gagnant de l'ADISQ. En effet le vendredi 21 juillet nous vous présenterons le groupe Lendemain de veille, qui a gagné le Félix de l'album country de l'année lors du gala de l'ADISQ de 2022. Ce groupe a aussi été nommé groupe de l'année lors du dernier gala country tenu à Saint-Tite. En deuxième partie, nous avons eu la chance de signer le Kevin Landry Band. Tout un vendredi, je vous le garantis!

Nous ne serons pas en reste le samedi avec Pop Trigger et Hall. Le bingo sera de retour et nos autres activités traditionnelles soit : moules et crevettes, tournoi de fer, Washer et bien sûr l'activité fondatrice de ce tournoi, soit la pêche.

Nous travaillons sur de nouvelles idées que nous vous présenterons plus tard. Il y a toujours de la place à notre comité pour de nouveaux membres

qui veulent s'impliquer. Simplement contacter un des membres que je suis fier de vous présenter :

Dial Lepage, Brian Bélanger, Pier-Luc Bigaouette, Amélie Bélanger, Judith Dugas, Cathia-Marie Bujold.

Surveillez notre page Facebook pour plus d'information.

Christian Peirier,
Président

RAPPEL À PROPOS DU DÉNEIGEMENT

RAPPEL IMPORTANT

Nous avons malheureusement constaté que plusieurs citoyens déposent des andains de neige sur les trottoirs et traversent la route du côté opposé de leur entrée.

À cet effet, la Municipalité désire vous rappeler que :

- Nul ne peut projeter, souffler ou déposer un andain de neige ou la neige recouvrant un terrain privé sur une chaussée ou **sur un trottoir que la municipalité déneige.**
- **Nul ne peut traverser la neige du côté opposé de l'entrée** qu'il déneige pour la laisser sur l'emprise d'un chemin municipal.

Des pénalités s'appliqueront à tous ceux et celles que ne respecteront pas ces conditions.

Nous profitons également de l'occasion pour vous demander de ne pas déposer vos bacs d'ordures et de recyclage sur le trottoir pendant la période hivernale.

Voici quelques rappels pour disposer adéquatement votre bac l'hiver :

- ✓ Placez votre bac à environ trois (3) mètres de la **ligne blanche** ou en arrière du trottoir;
- ✓ Dégagez le bac de tout obstacle et banc de neige afin qu'il soit bien visible par le chauffeur;
- ✓ Sortez toujours le bac la veille au soir.

Votre collaboration sera grandement appréciée par l'équipe de déneigement !

ENREGISTREMENT DE CHIENS

RAPPEL !

ENREGISTREMENT ANNUEL OBLIGATOIRE
POUR VOTRE CHIEN

COÛT: 20\$

INSCRIPTION + RENOUELEMENT

www.emili.net

- ✓ Créez un compte
- ✓ Créez la fiche de l'animal
- ✓ Payez la médaille en ligne
- ✓ Recevez-la par la poste

emili
Gestionnaire Animalier

1 800 937-0478

EN PARTENARIAT AVEC

RÉSEAU DE PROTECTION ANIMALE de la Bâle-des-Chiens

MRC AVIGNON

MRC de BONAVENTURE

PATINOIRE

HORAIRE SPÉCIAL DE LA RELÂCHE SCOLAIRE

Téléphone pour information : 418-534-3962

DIMANCHE 26 février	LUNDI 27 février	MARDI 28 février	MERCREDI 1^{er} mars	JEUDI 2 mars	 VENDREDI 3 mars	SAMEDI 4 mars
9 h 00 à 12 h 00 Patinage libre	9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre	9 h 00 à 12 h 00 Patinage libre				
13 h 00 à 15 h 00 Patinage libre	13 h 00 à 14 h 30 Hockey 12 ans –	13 h 00 à 14 h 30 Hockey 12 ans –	13 h 00 à 14 h 30 Hockey 12 ans –	13 h 00 à 15 h 00 Patinage libre	13 h 00 à 15 h 00 Patinage libre	13 h 00 à 15 h 00 Patinage libre
15 h 00 à 16 h 30 Hockey 12 ans –	14 h 30 à 17 h 00 Patinage libre	14 h 30 à 17 h 00 Patinage libre	14 h 30 à 17 h 00 Patinage libre	15 h 00 à 16 h 30 Hockey 12 ans –	15 h 00 à 16 h 30 Hockey 12 ans –	15 h 00 à 16 h 30 Hockey 12 ans –
18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 00 à 19 h 30 Hockey libre	18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 00 à 19 h 00 Patinage libre	18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre
			19 h 30 à 21 h 00 Hockey libre	19 h 30 à 21 h 00 Hockey libre	19 h 00 à 22 h 00 Hockey libre	19 h 30 à 21 h 00 Hockey libre

PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, voici les dates relatives aux prochaines parutions du journal. Les articles doivent être reçus au plus tard aux dates ci-dessous, à **16 heures**.

Vos articles peuvent être acheminés par courriel à administration@stsimeon.ca ou être déposés au bureau municipal.

Prenez note que tout retard pourrait occasionner la non-parution de votre article.

Dates de tombée

- 9 mars 2022

Mise à la poste

- 23 mars 2022

Le choix d'une qualité de vie

Volume 6, numéro 1
Janvier-février 2023

Publié le 17 février 2022